

ASSOCIATION MAISON D'ENFANTS A. OBERLE

Siège social :
29 Route de Wingen
67150 CLIMBACH

Association inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance
de Wissembourg au volume XIV n° 61

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025

Experts-comptables et
Commissaires aux comptes
associés
Frédéric Lugnier
Luc Diebold
Annie Suss-Faullimmel
Jean-Jacques Hellé



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l' Association MAISON D'ENFANTS A. OBERLE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MAISON D'ENFANTS A. OBERLE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à STRASBOURG, le 16 septembre 2026



POUR LE CABINET GROSS-HUGEL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

Frédéric LUGNIER

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Frais d'établissement (I)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	15 804	9 271	6 533	6 113
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	463 515	232 217	231 299	238 044
Constructions	4 094 550	2 565 385	1 529 165	1 546 226
Installations techniques, matériel et outillage	292 576	218 577	73 999	94 504
Autres immobilisations corporelles	527 252	387 649	139 603	138 698
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	21 030		21 030	21 030
Prêts				
Autres immobilisations financières	38 711		38 711	38 711
Total Actif immobilisé (II)	5 453 438	3 413 098	2 040 340	2 083 326
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 229		1 229	6 063
Créances				
Usagers et comptes rattachés	9 300		9 300	9 300
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	11 578		11 578	18 191
Charges constatées d'avance	5 415		5 415	435
Divers				
Valeurs mobilières de placement	50 549		50 549	50 549
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 122 839		2 122 839	1 958 482
Total Actif circulant (III)	2 200 910		2 200 910	2 043 020
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Prime de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion / Diff. d'évaluation (VI)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	7 654 348	3 413 098	4 241 250	4 126 346



Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise	1 196 824	1 196 824
Première situation nette établie	1 193 347	1 193 347
Fonds propres statutaires		
Dotations non consommables	3 477	3 477
Autres fonds propres sans droit de reprise	-273 335	-259 668
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise	-273 335	-259 668
Autres fonds propres avec droit de reprise	129 433	129 433
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence	1 087 741	1 111 618
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Réserves pour projet de l'entité	1 087 741	1 111 618
Report à nouveau	299 650	275 800
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 446	-13 694
Situation nette (sous-total)	2 438 868	2 440 313
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	163 264	171 693
Provisions réglementées	418 236	419 774
Droit des propriétaires (commodat)		
Total des capitaux propres (I)	3 020 368	3 031 780
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	12 000	12 000
Fonds dédiés	12 000	12 000
Total des fonds reportés et dédiés (II)	12 000	12 000
Provisions		
Provisions pour risques	28 000	28 000
Provisions pour charges	222 058	245 575
Total des provisions (III)	250 058	273 575
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		981
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	76 301	101 504
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes des legs ou donations	600 839	515 332
Dettes fiscales et sociales	93 419	12 885
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	162 026	152 051
Autres dettes	26 239	26 239
Produits constatés d'avance	958 824	808 991
Total des dettes (IV)	958 824	808 991
Ecart de conversion / Diff. d'évaluation (V)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	4 241 250	4 126 346



Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Produits d'exploitation		
Cotisations	110	80
Ventes de biens et de services	12 786	13 904
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	12 786	13 904
Produits de tiers financeurs	4 399 459	4 228 103
Concours publics et subventions d'exploitation	4 387 453	4 208 646
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable		
Ressources liées à la générosité du public	12 006	19 457
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc. et prov.	23 517	22 713
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	38 187	7 224
Total des produits d'exploitation (I)	4 474 059	4 272 024
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	898 641	855 393
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	272 590	264 492
Salaires	2 266 162	2 137 608
Cotisations sociales	842 360	815 971
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	199 253	202 039
Sur immob. : dotations aux amort.	199 253	202 039
Sur immob. : dotations aux dép.		
Sur actif circulant : dotations aux amort.		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Valeurs comptables des immo. cédées		
Autres charges	15 778	15 807
Total des charges d'exploitation (II)	4 494 783	4 291 310
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-20 724	-19 286
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	22 425	16 240
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'éléments financiers		
Produits nets / cessions VMP et instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	22 425	16 240
Charges financières		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immo. financières cédées		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total des charges financières (IV)		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	22 425	16 240
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	1 701	-3 046



Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Total des produits exceptionnels (V)	1 538	9 967
Total des charges exceptionnelles (VI)		20 035
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 538	-10 068
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	4 685	580
Total des produits (I + III + V)	4 498 023	4 298 231
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 499 468	4 311 925
EXCEDENT OU DEFICIT	-1 446	-13 694
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	6 214	3 499
TOTAL	6 214	3 499
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	6 214	3 499
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	6 214	3 499



Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Estimation du portefeuille de TIAP		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des suretés réelles		x	
- Tableau de variation des fonds propres	x		
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges	x		
- Charges constatées d'avance			x
- Produits constatés d'avance	x (Détail)		
- Produits à recevoir	x (Détail)		
- Charges à payer	x (Détail)		
- Ventilation des ressources nettes		x	
- Honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Subventions d'exploitation	x		
- Concours publics et subventions	x		
- Résultat financier	x		
- Eléments exceptionnels	x		
- Analyse du résultat			
- Tableau des effectifs	x		
- Rémunération des dirigeants		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Crédit-bail (Etat simplifié)		x	
- Engagement de retraite	x		
- CICE		x	
- Contributions volontaires	x		
- Suivi des legs et donations		x	
- Détail des legs, donations et assurances-vie		x	
- Suivi des dons restant à vendre		x	
- Legs autorisés à réaliser		x	
- Suivi des subventions affectées	x		
- Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		x	
- Fonds dédiés sur générosité du public		x	
- Compte de résultat par origine et destination		x	
- Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étra		x	



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : OBERLE - GLOBAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 4 241 250 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 1 446 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/03/2026 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Le projet associatif de l'Association "MAISON D'ENFANTS ALPHONSE OBERLE" est d'organiser et de mettre en oeuvre des actions à caractère social, éducatif, thérapeutique et d'aide favorisant le développement et l'épanouissement personnel des enfants, adolescents et adultes qui lui sont confiés ou susceptibles de bénéficier de ces actions et, à cet effet, élaborer, acquérir et gérer les structures matérielles et humaines nécessaires à cet objectif.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes de liaison sont dorénavant dans les autres créances pour les sommes débitrices et dans les emprunts et dettes financières diverses pour les sommes créditrices.

DEROGATION

Par dérogation au règlement 2000-06 du Comité de Réglementation Comptable (CRC) relatif aux passifs, l'impact des aides et financements octroyés par les autorités de tarification, dans le cadre du financement des établissements, pour des opérations particulières, est traité par le biais de provisions pour charges et de provisions réglementées. Il s'agit notamment de provisions pour renouvellement d'immobilisations et de provision pour départ à la retraite. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en oeuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice. Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.



HG EXPERTISE Sarl - Société d'Expertise Comptable

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable



Règles et méthodes comptables

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Seuls sont désormais comptabilisés en résultat exceptionnel :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel
- auxquels s'ajoutent un nombre limité d'éléments classés selon leur nature en résultat exceptionnel (les écritures d'origine purement fiscale, les changements de méthode que l'entité est amenée à comptabiliser en résultat en raison de l'application de règles fiscales, les corrections d'erreurs comptabilisées en résultat).



Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet, pour partie, d'une mention dans la présente annexe et pour le complément d'une comptabilisation en provisions.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,96 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : TH/TF 00-02



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 240	3 564		15 804
Immobilisations incorporelles	12 240	3 564		15 804
- Terrains	463 515			463 515
- Constructions sur sol propre	2 964 648	86 770		3 051 418
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 034 492	8 640		1 043 132
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	281 354	11 222		292 576
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	272 432	41 496		313 928
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	214 915	4 575	6 166	213 323
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	5 231 357	152 703	6 166	5 377 893
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	21 030			21 030
- Prêts et autres immobilisations financières	38 711			38 711
Immobilisations financières	59 741			59 741
Total	5 303 338	156 267	6 166	5 453 438



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amor- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			6 127	3 144		9 271
Immobilisations incorporelles			6 127	3 144		9 271
- Terrains	10 à 15 ans	linéaire	225 471	6 745		232 217
- Constructions sur sol propre	5 à 99 ans	linéaire	1 622 769	62 174		1 684 943
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions	5 à 20 ans	linéaire	830 145	50 296		880 442
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans	linéaire	186 851	31 727		218 577
- Installations générales, agencement et aménagements divers						
- Matériel de transport	5 ans	linéaire	146 876	38 158		185 034
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 5 ans	linéaire	201 773	7 008	6 166	202 615
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			3 213 885	196 109	6 166	3 403 827
Total			3 220 012	199 253	6 166	3 413 098



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 65 003 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	38 711		38 711
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	9 300	9 300	
Autres	11 578	11 578	
Charges constatées d'avance	5 415	5 415	
Total	65 003	26 292	38 711
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Avoir à recevoir	259
Banque intérêts à recevoir	10 209
Total	10 469



Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 196 824				1 196 824
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation	129 433				129 433
Réserves hors activités sociales		23 850		23 850	
Réserves des activités sociales	1 111 618	-2 505		21 372	1 087 741
RAN hors activités sociales	275 800		23 850		299 650
RAN des activités sociales	-259 668	-35 039	21 372		-273 335
Exc.ou Déficit hors activ.sociales	-13 694	13 694		1 446	-1 446
Exc.ou Déficit des activités sociales					
Situation nette	2 440 313		45 222	46 668	2 438 868
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	171 693			8 429	163 264
Provisions réglementées	419 774			1 538	418 236
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	3 031 780		45 222	56 635	3 020 368



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 958 824 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 301	76 301		
Dettes fiscales et sociales	600 839	600 839		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	93 419	93 419		
Autres dettes (**)	162 026	162 026		
Produits constatés d'avance	26 239	26 239		
Total	958 824	958 824		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs -fact.non pa	47 225
Dettes provis. pr congés à payer	184 693
Cet, charges à payer	41 107
Pers. primes / Ind à payer	43 475
Personnel, rappel à payer	23 904
Charges sociales s/congés à payer	70 506
Ch. soc/primes / Ind à payer	7 161
Dettes sociales / rappel à payer	11 952
Charges fiscales sur cp	23 572
Etat - charges à payer	1 218
Total	454 812



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Dotation Moselle	26 239		
Total	26 239		


HG EXPERTISE Sarl - Société d'Expertise Comptable

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics			4 367 691			4 367 691
Subventions d'exploitation			11 333			11 333
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement			8 428			8 429
						4 387 453

Résultat financier

	31/12/2025	31/12/2024
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	22 425	16 240
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	22 425	16 240
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		
Résultat financier	22 425	16 240



Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres provisions réglementées		1 538
TOTAL		1 538



HG EXPERTISE Sarl - Société d'Expertise Comptable

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable



Etat des provisions

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement				
Pour renouvellement des immobilisations	25 397		1 538	23 858
Amortissements dérogatoires				
Réserves des plus values nettes d'actif immobilisé	256 263			256 263
Réserves des plus values nettes d'actif circulant	138 115			138 115
Total 1	419 774		1 538	418 236
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	28 000			28 000
Provisions pour pensions et obligations similaires	245 575		23 517	222 058
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres provisions pour charges				
Total 2	273 575		23 517	250 058
Provisions pour dépréciation autres que comptes financiers				
Dépréciation des immobilisations				
Dépréciation des stocks et encours				
Dépréciation des comptes de tiers				
Dépréciation des comptes financiers				
Total 3				
TOTAL GENERAL (1+2+3)	693 349		25 055	668 294
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation			23 517	
- financières				
- exceptionnelles			1 538	



Détail du résultat et nature du report à nouveau

DETAIL DES RESULTATS COMPTABLES	GESTION CONTROLEE		GESTION PROPRE		TOTAL
	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	
MAISON D'ENFANTS		16 671			(16 671)
VIE ASSOCIATIVE			15 225		15 225
TOTAUX au 31/12/25		16 671	15 225		-1 446
RESULTATS NETS		16 671	15 225		(1 446)

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	115		RAN NON AFFECTE	DEP. REFUS. AUT. TARIF.	DEP. NON OPPOS. CP	110-119 RAN GEST. PROPRE	TOTAL DES REPORTS A NOUVEAU
	RAN AFFECTE EXER.N	EX. ULTER.					
MAISON D'ENFANTS			(13 762)	(144 217)	(115 356)		(273 335)
VIE ASSOCIATIVE						299 650	299 650
TOTAUX au 31/12/25			(13 762)	(144 217)	(115 356)	299 650	26 315



Détail du résultat administratif

	MAISON D'ENFANTS				TOTAL
EXCDENT COMPTABLE					-
DEFICIT COMPTABLE	(16 671)				(16 671)
Reprise des résultats antérieurs					
Report à nouveau créditeur					
Reprise excédent affecté au financement de mesures d'exploitation					
Reprise des résultats antérieurs					
Report à nouveau débiteur					
Reprise sur la réserve de compensation des déficits					
Reprise sur les excédents affectés à la compens. des charges d'amortissement	2 505				2 505
Amortissements comptables excédentaires différés					
Dépenses pour congés payés	19 198				19 198
Autres droits acquis par les salariés non provisionnés					
Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs					
RESULTAT ADMINISTRATIF	5 032				5 032



Autres informations

Effectif

Les effectifs, en ETP, s'établissent comme suit au 31/12/2025 :

Cadres : 5
Employés : 41
ASFAM : 9
Apprentis : 4
Total : 59

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	199 283
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	199 283

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 199 283 Euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 222 058 Euros

Sans tenir compte d'un calcul actuariel, la provision existante permet de couvrir la projection des indemnités à verser jusqu'en 2034.

Contributions volontaires

Le règlement n° 2022-04 du 30 Juin 2022 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) pose un principe en matière de contributions volontaires, qui est désormais la valorisation et la comptabilisation dans les comptes de la classe 8.

Ces contributions ne représentent aucun flux financier.

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :



Autres informations

- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité,
- l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

L'Association bénéficie de contributions volontaires de plusieurs natures :

- les dons en nature, qui sont suivis et valorisés et dont le montant reçu au cours de l'exercice 2025 est renseigné au pied du compte de résultat dans le tableau des contributions volontaires en nature.
- l'Association bénéficie également de prestations de bénévolat mais dont l'importance est relativement faible au regard du reste de l'activité.

Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours. C	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
CD 67 / Eval. inter	10 500	10 500				10 500	
CD 67 / Eval. exte	1 500	1 500				1 500	
Total	12 000	12 000				12 000	



Tableau de financement FNRG

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	2025	2024
Résultat de l'exercice	-1 446	-13 694
- Produits des cessions d'éléments d'actifs		
- Quote-part des subventions virée au résultat	-8 429	-8 429
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-25 055	-19 433
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés		
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	199 253	222 039
Capacité (+) ou insuffisance (-) d'autofinancement	164 323	180 483

EMPLOIS	2025	2024
Insuffisance d'autofinancement		
REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes assimilées		
Dont opération afférent sur l'option de tirage sur ligne de trésor		
IMMOBILISATIONS		
Immobilisations incorporelles	3 564	
Terrains		8 983
Agencements et aménagements de terrains		14 276
Constructions	95 410	10 331
Installations techniques, matériel et outillage industriel	11 222	69 938
Autres immobilisations corporelles	46 071	
Immobilisations en cours		
AUTRES EMPLOIS		
Participations et créances rattachées à des participations		250
Autres immobilisations financières		
Réduction de réserves et provisions réglementées		
Emplois de fonds dédiés / leg avec droit de reprise		
Neutralisation des dotations du BFR		
TOTAL DES EMPLOIS	156 267	103 778
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement	164 323	180 483
EMPRUNTS		
Emprunts et dettes assimilées		
Dont opération afférent sur l'option de tirage sur ligne de trésorerie		
DOTATIONS ET SUBVENTIONS		
Apports-Fonds associatifs		
Subventions d'équipement reçues		
Reserves et provisions réglementées		
AUTRES RESSOURCES		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Cessions immobilisations		
Perception de fonds dédiés		
Neutralisation des reprises du BFR		
TOTAL DES RESSOURCES	164 323	180 483
Apport (+) prélèvement (-) sur le fonds de roulement	8 057	76 705



Tableau de financement BFR / TRE

	2025			2024
	EMPLOIS	RESSOURCES	SOLDE	SOLDE
Variation du FRNG selon EPRD			8 057	76 705
Variation de la créance dite de l'article 58				
VARIATION TOTALE DU FONDS DE ROULEMENT			8 057	76 705
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT				
Variation de l'actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances caisse pivot, sauf créance art 58				
Créances sur hospitalisés & consultants				
Créances sur les caisses de sécu sociale				
Créances sur les départements	9 300			
Créances sur les mutuelles et autres tiers payants				
Autres débiteurs		3 138		
Créances sur cessions d'immobilisations				
Dépenses à classer				
Comptes de liaison fonctionnement				
Variation du passif circulant				
Avances reçues				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 818			
Dettes fiscales et sociales		83 771		
Autres créditeurs		9 975		
Recettes à classer ou à régulariser				
Comptes de liaison fonctionnement				
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT			-75 766	-52 774
TRESORERIE				
Variation de la trésorerie d'actif				
Liquidités	164 357			
VMP et autres				
Compte de liaison trésorerie				
Variation de la trésorerie de passif				
Crédit de trésorerie				
ICNE				
Fonds en dépôt				
Compte de liaison trésorerie				
Dettes sur immobilisations		80 534		
VARIATION DE LA TRESORERIE			83 823	129 478

